



# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2013**

## **PROCÈS VERBAL**

**BULLETIN N° 161**

78<sup>ème</sup> Année

## TABLE DES MATIERES

	Page
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>ETAT DE PRÉSENCE</b> .....	<b>4</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>5</b>
<b>COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT</b> .....	<b>6</b>
<b>ADOPTION DU BULLETIN N° 160 DU 2 OCTOBRE 2013</b> .....	<b>9</b>
<b>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>10</b>
<input type="checkbox"/> <b>Délibérations pour acte :</b> .....	<b>10</b>
- Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée .....	10
- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 26 novembre 2013 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 .....	10
- Débat d'orientation budgétaire 2014.....	10
<input type="checkbox"/> <b>Délibérations :</b> .....	<b>17</b>
- Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2014 (budget principal et budgets annexes) .....	17
- Décision modificative n°2 au budget principal 2013 .....	18
- Convention de reversement du financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACÉ) par le SYDER au SIGERLy.....	20
- Convention annuelle avec le Comité social du Grand Lyon .....	21
- Compétence optionnelle « éclairage public » - Révision des contributions 2013 (mise à jour de la délibération C-2012-12-12/15).....	22
- Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public Fleurieu-sur-Saône – place de la Mairie.....	24
- Avenant n°1 à l'acte constitutif du groupement de commande pour la fourniture de gaz et de services associés.....	24
- Convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibres optiques (FOP) sur supports de lignes aériennes SIGERLy/ERDF/Commune de Sainte Foy-lès-Lyon .....	25
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>26</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>27</b>

<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ OULLINS, MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2013</b>
--

Le mercredi 11 décembre 2013 à 18h50, le Comité du Syndicat intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 29 novembre 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à la salle Collovray à Oullins.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian AMBARD

Quorum : 57

Nombre de délégués en exercice..... 112

Nombre de délégués titulaires présents ..... 54

Nombre de délégués suppléants présents ..... 6  
(remplaçant un délégué titulaire)

Nombre de pouvoirs ..... 4

Nombre total de délégués ayant voix délibérative ..... 64

**Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :**

- B. DUPONT (titulaire de Sathonay-Camp) donne pouvoir à P. ABADIE (titulaire de Sathonay-Camp).
- R. DEGUELDRE (titulaire de Chaponost) donne pouvoir à G-L. DEVINAZ (titulaire de Villeurbanne).
- W. PLAZZI (titulaire de St Priest) donne pouvoir à C. DUBOS (titulaire de St Priest).
- R. KINDLE (titulaire de Cailloux sur Fontaines) donne pouvoir à A.BRUYAS (titulaire de Cailloux sur Fontaines)

**Arrivée/Départ :**

- Départ de P. ZACHARIE (St Genis Laval) et de A. BAVOZET (Ste Foy lès Lyon) à partir de la délibération n°4.

**Assistent à la réunion :**

Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services

Madame MOREL, Responsable des services administratifs

Mesdames BRUEL, FAES, GRANDFORT, MAMAN, RONDIERE, THORAL et Monsieur FLAMMARION services administratifs

Madame SALIGNAT services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public

Monsieur DESBOUIS, Responsable du service Concessions

Madame MARTINEZ, service Concessions

Madame MALLEIN et Messieurs CORON et GIRARDOT, service Énergies

## ETAT DE PRÉSENCE

Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES	X	M. BALAIS	A. BONY	X
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET		W. RAMOS	C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	X	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU	A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLÉ	e	J-P. PERRET	R. VENDITTI	e
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	A. PEPIN-GAUDIN	E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY		B. DIALINAS	C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	e	A. GERON	X	S. CAUSSE		
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN		T. ELMASSIAN		A. ROUX	P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ	X	J. TOUILLON	E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL	P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS	D GAIDIER	
Communay	G. GARNAUDIER	e	J-P. CHONÉ	e	B. MERLET	C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e	L. BESSON	X	F. HEYRAUD	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN	E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON		R. MARTIN	C. SANTINELLI	
Dardilly	J. FAVELIER	X	J. FARAMIN	e	Y. VIREMOUNEIX	X	J.Y. DELOSTE
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		J. JOUFRET		B. MERCADER	F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	e	A. LELIEVRE	E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS	X	M. ATHANAZE	H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN		E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD	X	C. VERGNAIS
Fontaines-St-Martin	A. GLERAN	e	A. ESCOURROU	e	L. FILLOUX	C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE	L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON	M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	X	G. MICHAUD	B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME		D. ROYER		A. PIGEON	A. DARTOIS	
Irigny	G. RONY	X	P. BOSGIRAUD	e	G. ROBIN	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY		J-L. BARBIER		C. PITANCE	A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	X	R. THOLLET	P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER	P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON	J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD		B. CHRETIN	P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL	G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER	X	B. CHENANI	D. CHIZAT	
Poleymieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER		S. ULRICH		J.B. MICHEL	C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER		S. FITOUSSI	J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE		N. FERBER	X	G. JEGO	C. PRAT (COMTE)	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS	J. WELKER	
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS	e	E. DEBARD	C. BASSET	X
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR		C. BEN LEMBAREK	J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAUT	D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		Y. LEDON		G. CARTON	X	C. BEJANNIN
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	e	D. YVOREL	X	G. MOLLERON	X	Y. LAROYE
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI	e	F. BOTTURA	G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG	P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE	P. TEIXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	X	M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON	A. LE BRAS	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	G. DURIEU	A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD	X	C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	p	R. KREMER
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO	M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD		B. MINASSIAN	Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	e	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU	J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON		
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA		H. THIVILLIER	S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD		J. RUSSIER	X	S. MORVAN	R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG	H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	e	E. MESNIER	G. DE BERNARDIS	

## ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 160 du 2 octobre 2013 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Délibérations pour acte :
  - C-2013-12-11/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C\_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée.
  - C-2013-12/11/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 26 novembre 2013 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C\_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.
  - C-2013-12-11/03 • Débat d'orientation budgétaire 2014 (DOB).
- Délibérations :
  - C-2013-12-11/04 • Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2014 (budget principal et budgets annexes).
  - C-2013-12-11/05 • Décision modificative n°2 au budget principal 2013 .
  - C-2013-12-11/06 • Convention de reversement du financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACÉ) par le SYDER au SIGERLy.
  - C-2013-12-11/07 • Convention annuelle avec le Comité social du Grand Lyon.
  - C-2013-12-11/08 • Compétence optionnelle "Éclairage public" - Révision des contributions 2013 (mise à jour de la délibération C-2012-12-12/15).
  - C-2013-12-11/09 • Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public de Fleurieu-sur-Saône – Place de la Mairie.
  - C-2013-12-11/10 • Avenant n°1 à l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz et de services associés.
  - C-2013-12-11/11 • Projet de convention-cadre relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibres optiques sur supports de lignes aériennes – SIGERLy/ERDF/Commune de Sainte Foy-lès-Lyon.
- Questions diverses.



*(La séance est ouverte sous la présidence de M. ABADIE)*

**M. ABADIE.**- Je vous propose de vous installer. Il manque quelques collègues qui ont des difficultés de stationnement.

Monsieur le Maire est momentanément excusé. Il arrivera un peu plus tard. Il est à l'inauguration du métro qui arrive à Oullins, ainsi qu'à l'inauguration de la Place Orsel. Monsieur le Maire nous a demandé de commencer la séance. Quand il nous rejoindra, nous ferons une interruption pour qu'il puisse nous dire quelques mots de la commune d'Oullins. Cette commune est très active et travaille beaucoup avec notre Syndicat. Il aura l'occasion de vous expliquer tout cela.

Nous allons commencer. Nous adopterons le bulletin lorsque nous aurons le quorum.

Comme d'habitude, je vous rappelle qu'il faut vous présenter lorsque vous demandez la parole et donner le nom de votre commune.

La prochaine date du Comité aura lieu le 26 février à Saint-Fons.

J'ai deux modifications dans les délibérations, mais je vous les donnerai au fur et à mesure qu'elles arriveront.

▪ **Désignation du secrétaire de séance**

**M. ABADIE.-** Christian AMBARD est désigné secrétaire de séance.

**M. ABADIE.-** Je vais vous donner lecture de la liste des absents excusés (*lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs*).

## COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

*(Lecture du compte rendu d'activités du Président).*

- Le Bureau statutaire s'est réuni le 26 novembre 2013.
- Le Bureau restreint s'est réuni les 8, 15, 22 et 29 octobre, les 5, 12 et 26 novembre, les 3 et 10 décembre 2013.
- 4 octobre 2013 : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).
- 14 octobre 2013 : Réunion USéRA avec M. Brottes (Député Maire de Crolles).
- 15 octobre 2013 : Rendez-vous avec M. Dubreuil de Bouygues Énergies Services.
- 21 octobre 2013 : Réunion USéRA.
- 24 octobre 2013 : Réunion groupement achat gaz.
- 25 octobre 2013 : Journée d'étude sur l'électricité avec visite du barrage hydroélectrique de Cusset.
- 28 octobre 2013 : Inauguration officielle du show room Smart Electric Lyon.
- 5 novembre 2013 : Visite des Atelières.
- 12 novembre 2013 : Réunion USéRA.

- 20 novembre 2013 : Congrès des Maires : signature des conventions chez GrDF pour les compteurs communicants.
- 28 novembre 2013 : Forum sécurité organisé par GrDF. Objet : décret anti-endommagement et sécurité des réseaux avec la DREAL Rhône-Alpes ; prévention des dommages ouvrages
- 29 novembre 2013 : Assemblée générale de la Fédération régionale des travaux publics en Rhône-Alpes.
- 3 décembre 2013 : Commission d'appel d'offres des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de dissimulation pour 2014 à 2017 : ouverture des offres.
- 10 décembre 2013 : Commission de régulation de l'énergie : table ronde Smart Grids « Énergies et territoires en Rhône-Alpes : quelle régulation ? »

**M. ABADIE.-** Avant de vous parler des missions, j'ai d'autres informations importantes à vous communiquer.

À l'Assemblée a lieu actuellement le projet des métropoles en deuxième lecture. Il s'agit du projet sur l'adoption de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles.

Je rappelle ce calendrier : du 10 au 12 décembre (nous sommes en plein dedans) le projet est en deuxième lecture après son passage au Sénat. En cas de désaccord entre les deux chambres, une commission mixte paritaire se réunira d'ici la fin d'année ou en début d'année prochaine. Le projet d'adoption de la loi devrait avoir lieu début 2014.

Quelles sont les conséquences ? Je ne vais pas faire le débat sur la Métropole. Ce n'est pas le lieu ici. En revanche, il est important de rappeler les conséquences sur le SIGERLY.

Premièrement sur la prise de compétences, comme vous le savez, la compétence concession distribution d'électricité et gaz va revenir à la Métropole. Le Sénat l'avait adoptée une première fois. L'Assemblée l'avait refusée. De nouveau, le Sénat l'avait adoptée. Elle est en voie de discussion en ce moment. Elle avait été de nouveau retoquée, mais un amendement commande de la réintroduire.

Une autre question concerne la représentation. Cela signifie qu'il y aurait un principe de représentation en substitution. La Métropole, qui prendrait la compétence, viendrait se substituer aux communes pour intégrer le SIGERLY. À une époque, on parlait de la disparition du SIGERLY. Aujourd'hui, le syndicat deviendrait un syndicat mixte. Pour les compétences obligatoires gaz et électricité, c'est la Métropole qui désignera directement les membres et non plus les élus des communes. C'est important. Tout le monde ne sera pas forcément représenté. Le nombre sera équivalent mais certainement proportionnel.

Est en cours de discussion parlementaire, un principe de représentation substitution particulier qui serait fonction des populations communales. Aujourd'hui, la représentativité est composée de deux titulaires et de deux suppléants, quelle que soit la taille de la commune. Demain, la représentativité pourrait être différente. Elle serait proportionnelle au nombre d'habitants, avec -on le souhaite- au moins un représentant par commune, mais on ne le sait pas. Le problème est qu'il y aurait un plafonnement à 50 % des suffrages. D'où la complexité puisque pour le Grand Lyon la population est d'environ 740 000 habitants. Les huit autres communes extérieures représentent environ 40 000 habitants. Aujourd'hui, la Métropole dit qu'il est anormal que nous n'ayons que 50 % de représentativité par rapport à 740 000 habitants et que les huit communes aient l'autre moitié des suffrages alors qu'elles ne comptent que 40 000 habitants. En ce moment, on parle beaucoup du SIGERLY en haut. C'est bien car à un moment donné on nous avait dit qu'on n'existait plus.

Il y a un autre souci : les délais. Je rappelle que la mise en place de la Métropole doit se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Nous vous avons indiqué que cette mise en place serait compliquée, puisque la Métropole va récupérer les compétences du Département et d'autres. Nous avons dit que le cas des syndicats, notamment le nôtre, serait traité plus tard pour peut-être une mise en application finale en 2020, au moment où il y aura un nouveau mandat. Mais le texte de loi impose que ce soit fait dans les six mois maximum après la promulgation de la loi, et non pas après la naissance de la Métropole au 1er janvier 2015. Si la loi est promulguée sous peu, après les élections municipales et les élections du SIGERLy, il faudra appliquer ces modifications statutaires dans les six mois qui suivent.

Nous avons dit que nous partions sur le principe équivalent aujourd'hui, puisqu'il n'y avait pas de changement : deux titulaires et deux suppléants. Nous devons faire les élections municipales et les élections au SIGERLy et voir ensuite avec la Métropole comment cela se passe. Nous pensions avoir le temps. Avec ce texte, cela signifie que nous allons élire des personnes et que nous devons modifier nos statuts six mois après. Cette modification sera certainement réalisée par le Préfet dans le cadre du SDCI (Schéma départemental de coopération intercommunale). C'est important.

Très rapidement, nous devons nous rapprocher de la future Métropole pour fixer ensemble les nouveaux statuts et peut-être la nouvelle représentativité. Il est inutile de modifier les statuts s'ils ne sont pas conformes à ce qui sera voté, puisqu'il faudra recommencer. Dès l'élection des membres du SIGERLy, nous devons travailler rapidement avec la Métropole pour définir éventuellement une nouvelle forme de représentativité. Je rappelle qu'ici seules les compétences obligatoires sont concernées, il reste le problème des compétences facultatives.

**M. RODRIGUEZ.-** Dont l'éclairage public.

**M. ABADIE.-** Tout un travail sera à faire et ce n'est pas terminé. Dans le cadre du nouveau Schéma départemental parrainé par le Préfet, celui-ci va certainement demander de rationaliser les périmètres au regard des difficultés en matière de gouvernance. Qu'est-ce que cela signifie ? Tout simplement, le souhait que le périmètre du SIGERLy soit adapté à la taille du périmètre de la Métropole. Il est donc clair qu'il pourrait y avoir un souhait très fort que les communes du Grand Lyon rejoignent le SIGERLy et que, malheureusement, les communes qui sont au SIGERLy hors Métropole soient reversées au Département.

Je ne sais pas ce que nous pourrions faire. C'est dans les tuyaux. Je préfère que vous en soyez informés. Bien entendu, je me battraï, car j'estime que nous faisons ensemble un bon travail. Je participe à cette commission de Schéma départemental et il me semble que le Préfet avait dit, lors de la première mouture pour les syndicats, qu'il ne ferait rien à l'encontre des communes et des maires. Est-ce que ce sera respecté ? Il y aura certainement des pressions. Il faut s'y attendre. Heureusement ou malheureusement, tous les amendements ne sont pas encore examinés et nous sommes toujours en attente de la position définitive sur l'alinéa 112 qui correspond à la compétence. Ce n'est pas encore délibéré. Il y a beaucoup d'amendements. L'alinéa 140 sur la représentativité n'est encore passé en séance.

Nous allons continuer dans les mauvaises nouvelles. Je suis désolé, car j'aurais préféré pendant cette période de Noël et de vœux vous annoncer de bonnes nouvelles. Les nouvelles arrivent rapidement. Dans la loi de finances rectificatives 2013 a été introduit le fait que les Métropoles prenant la compétence électricité récupéreront à la place des communes la taxe TCCFE. Je rappelle que le syndicat, qui a la compétence, récupère et collecte cette taxe pour le compte des communes, à l'exception de deux communes. Il reverse dans sa globalité à 99 %. On retient 1 % de frais. Demain (en 2015), le SIGERLy récupérera cette taxe pour elle et ne vous reversera rien.

Je rappelle quand même les enjeux : 13 M€ pour le SIGERLy, sans compter la ville de Lyon qui sera concernée de la même façon. Si la Métropole récupère cette taxe, cela aura une incidence sur la redevance R2. On vous l'avait expliqué. Par exemple, la Ville de Lyon, qui touche



aujourd'hui sa taxe et qui fait des travaux, ne touche aucune redevance puisque le facteur du montant de la taxe divisé par deux est enlevé de la R2. Demain, la redevance R2 (environ 3 M€) que nous touchons sera de zéro. ERDF va récupérer 3 M€. Ils ne sont pas perdus puisqu'ERDF reverse à sa maison mère EDF. L'État étant dedans à 75 %, il récupérera cette taxe. Nous serons pénalisés puisque ces 3 M€ que nous vous restituons dans le cadre des travaux d'enfouissement ne seront plus là. De nombreux éléments seront remis en cause. Soit les travaux d'enfouissement et autres vont diminuer en volume parce qu'il y aura un coût supplémentaire. 15 % à 20 % vont se rajouter. Les communes auront-elles encore les moyens de financer les enfouissements ? Les calculs que nous avons effectués correspondaient à peu près à l'achat d'énergie pour l'éclairage public. Demain, vous devrez payer votre électricité d'éclairage public. Je suis désolé, mais ce sont les événements qui se précipitent.

**M. RODRIGUEZ.**- Le Grand Lyon va-t-il récupérer la taxe départementale ?

**M. ABADIE.**- Sûrement.

**M. RODRIGUEZ.**- Les 4 %.

**M. ABADIE.**- C'est 4 %, la moitié de ce que nous touchons. Logiquement, le Département touchait cette taxe. Puisque la Métropole va récupérer les compétences du Département, elle va récupérer les recettes. Elle récupère déjà beaucoup de dépenses. Il est logique qu'elle récupère a minima les recettes. On n'avait pas cette recette, donc cela ne me gêne pas. Ce qui me gêne c'est que l'on nous prenne les nôtres.

Avez-vous des questions ? A-t-on le quorum ? Combien manque-t-il de personne ?

**Mme THORAL.**- Il en manque deux. Des personnes qui se sont inscrites via l'Extranet.

**M. ABADIE.**- S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons commencer. Je préférerais vous en parler. Nous travaillons en temps réel et je remercie d'ailleurs les services, qui suivent ce qui se passe actuellement à l'Assemblée pour nous tenir informés. C'est tombé le même jour que le Comité. Il était important de vous donner ces informations. On ne pouvait pas ne pas le faire.

**M. RODRIGUEZ.**- Nous avons le quorum.

**M. ABADIE.**- D'accord.

## ADOPTION DU BULLETIN N°160 DU 2 OCTOBRE 2013

**M. ABADIE.**- Nous avons à adopter le compte-rendu du dernier comité du 2 octobre 2013.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

***Le bulletin n°160 du 2 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.***

## AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

### ❑ Délibérations pour acte :

**M. ABADIE.-** Il s'agit de prendre acte des décisions qui ont été prises, d'une part par le Président, et d'autre part, par le Bureau.

C-2013-12-11/01

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C\_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008 MODIFIÉE

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

*Confère délibération page 27.*

**M. ABADIE.-** (*Lecture des décisions prises par le président*)

**M. ABADIE.-** Nous passons aux décisions prises par le Bureau (*lecture des délibérations*)

C-2013-12-11/02

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 26 novembre 2013 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C\_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

*Confère délibération page 28.*

**M. ABADIE.-** (*Lecture des décisions prises par le Bureau*). J'ai terminé pour l'ensemble des décisions prises par moi-même et par le Bureau.

C-2013-12-11/03

### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

*Confère délibération page 29.*

Nous allons maintenant passer au débat d'orientation budgétaire. Nous avons essayé de le rendre plus synthétique. Nous avons enlevé un certain nombre d'éléments afin de l'alléger. Lorsque nous l'avons examiné en Bureau, il comportait énormément de tableaux. C'était presque un budget. Bien entendu, si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser, notamment sur la partie objectifs et obligations légales du DOB, concernant la politique nationale et autres.

Nous passons aux objectifs, notamment les rappels sur le fonctionnement et les dépenses.

Nous commençons par les recettes de fonctionnement.

Comme chaque année, nous vous avons présenté les redevances sur six ans, afin d'examiner l'évolution de nos redevances de concessions.

Je rappelle que la R1 concerne la fourniture gaz et électricité. Il n'y a pas de changement puisqu'il n'y a pas d'évolution forte.

La R2 est la redevance sur l'électricité. Elle est importante car elle a évolué de 4 M€.

**M. CORON.**- 3,7 M€ pour 2013, mais un peu moins pour l'année prochaine.

**M. ABADIE.**- 3,7 M€. On parlait de 3 M€ tout à l'heure mais on perdrait 3,7 M€. C'est important.

Je ne reviens pas sur l'Article 8. La redevance avait baissé mais on avait renégocié avec ERDF pour obtenir un montant supérieur, que l'on a obtenu. Nous allons avoir le même débat pour l'année prochaine. Ils voulaient la baisser de 30 % avec 15 % une année et 15 % une autre année. Nous avons fait part de notre désaccord et avons demandé à bénéficier du même volume financier que les années antérieures, même sans augmentation mais au moins le même montant.

Pour 2013, c'est un peu faible, mais c'était arrêté avant. Pour 2014, nous essayons d'obtenir les mêmes montants qu'en 2012. C'est l'engagement que nous avons pris dans ce cadre-là.

Nous passons aux contributions. Elles sont faciles à comprendre. Elles sont en plateau. Je vous rappelle que vos contributions sont étalées sur 15 ans. Forcément, chaque année, lorsque vous faites de nouveaux travaux, le 1/15e du coût vient se rajouter. Cette évolution sera donc constante. Même si on a arrêté les travaux aujourd'hui, cette courbe continue à être identique pour s'infléchir à partir de 2021. C'est cela ?

**M. RODRIGEZ.**- Oui.

**M. ABADIE.**- À partir de 2021, si on ne faisait plus de travaux, cette courbe descendrait. Pour l'instant, sur les contributions, il n'y a pas de souci particulier à avoir, si ce n'est qu'elles augmentent. Cela peut poser des problèmes aux communes sur la fiscalisation. Sous quelle forme doivent-elles la faire et jusqu'à quel seuil de tolérance peut-on accepter de faire payer nos contribuables ? Il est important que vous l'ayez, notamment pour le renouvellement des équipes, puisque nous rentrons dans une période électorale. Dans le débat que vous aurez avec vos concitoyens, vous devrez vous poser cette question, à savoir si on doit poursuivre notre effort. C'est un choix politique de renouvellement des réseaux, d'amélioration d'éclairage, etc. Doit-on faire une pause ? Ce sont des débats. Doit-on fiscaliser sur 15 ans ? Préfère-t-on prendre des fonds propres avec des fonds de concours ? Ce sont toutes ces questions que vous devez vous poser. Nous sommes prêts à vous aider dans cette démarche pour préparer vos perspectives financières pour le mandat à venir. Nous ne le faisons pas autrefois mais aujourd'hui nous sommes à des seuils d'impôts élevés et nous devons nous poser ces questions.

Je vous propose de continuer. Nous vous avons présenté les contributions par compétence. Nous avons vu précédemment la courbe générale de la contribution. Dans ces tableaux, nous vous montrons cette contribution éclatée. Nous rappelons que le premier tableau représente la dette du SIGERLY/SYDER. Elle se décline et devrait se terminer en 2017. L'ensemble des communes devrait voir disparaître cette colonne en 2017.

Ensuite, figure la part fixe d'éclairage public. Nous allons en parler tout à l'heure. Il y a une évolution. Cette part fixe ne bouge pas.

**M. RODRIGUEZ.**- Elle bouge sur l'évolution du nombre de points lumineux.

**M. ABADIE.**- Oui, mais elle ne bouge pas... C'est un prix forfaitaire de 10 € du point lumineux.

Sur la troisième colonne, on constate une évolution de l'achat d'énergie liée à plusieurs facteurs. Ce n'est pas forcément dû aux consommations. En effet, avec la politique que nous avons menée

avec les communes, on se rend compte, avec la modernisation des réseaux et autres, que la consommation est en train de se stabiliser et même de tomber pour certains. Cependant, la courbe augmente. L'explication est très simple : il y a des points lumineux supplémentaires parce que des communes créent de nouveaux réseaux, etc., mais c'est surtout l'achat d'énergie. Je rappelle que nous avons pris 6 %, qu'il faut répercuter et que vous retrouvez ici. Ce n'est pas lié au Syndicat ou aux communes mais aux tarifs qui nous sont pratiqués.

Ensuite, vous avez la maintenance. Nous avons réussi à la stabiliser, malgré l'augmentation du nombre de points lumineux.

La contribution supplémentaire éclairage public concerne tous les travaux exceptionnels que nous effectuons pour les communes. Ils ne sont pas prévus dans le plan de mandat pour l'éclairage public. Les communes nous disent souvent qu'elles souhaiteraient un point supplémentaire à tel endroit ou qu'elles ont un problème. Ce sont des travaux supplémentaires liés aux demandes des communes.

**M. RODRIGUEZ.-** Les illuminations de fin d'année et la mise en valeur des bâtiments en font partie.

**M. ABADIE.-** Oui; Ce n'est pas une grosse contribution mais elle évolue quand même.

Les travaux d'éclairage public concernent tous les efforts que les communes ont réalisé sur les enfouissements de réseaux et l'amélioration de leur éclairage public. On constate le même tableau sur la dissimulation des réseaux. Autant toutes les communes ne sont pas concernées sur l'éclairage public (34 communes), autant l'ensemble des communes est concerné pour la dissimulation des réseaux. On constate une courbe très forte.

Nous passons aux dépenses de fonctionnement. Elles sont de plusieurs ordres : les charges à caractère général, le personnel. Il ne faut pas prêter attention à l'année 2013, qui a été arrêtée au 15 novembre. C'est pourquoi un creux apparaît. Logiquement, elle devrait se retrouver au même niveau. On constate que 2013 sera au même niveau que 2012. Pour 2014, nous restons à personnel constant et nous n'aurons pas d'évolution significative.

Les autres charges correspondent aux emprunts. Il est logique qu'ils augmentent dans ce cadre-là. Ce sont les intérêts de la dette.

Concernant les dépenses d'éclairage public, la courbe de l'achat d'énergie augmente. Elle atteint 2,2 M€.

Contrairement à tout à l'heure où elle était en plateau, la maintenance baisse. C'est plutôt bon signe et cela prouve que la politique que nous menons est intéressante. Nous maîtrisons les dépenses d'achat d'énergie et la maintenance. C'était l'objectif recherché.

**M. RODRIGUEZ.-** Ce sont surtout les programmes triennaux qui ont posé problème.

**M. ABADIE.-** Oui, c'est dans le cadre des programmes triennaux. Après, vous retrouvez les mêmes totaux que tout à l'heure, mais représentés.

Nous allons évoquer la compétence éclairage public. Nous rappelons qu'elle a évolué depuis son transfert. Tu as parlé tout à l'heure des illuminations que l'on a traitées avec l'ECOLUM. Nous avons aussi mis en place la valorisation de nos certificats d'économie d'énergie. Cela permet de faire baisser les coûts des communes. C'est une mutualisation et toutes les communes qui ont l'éclairage public en profitent. Toutes celles qui nous ont fait établir des certificats d'économie d'énergie grâce aux travaux réalisés se retrouvent là-dedans.

Concernant les études énergétiques sur les diagnostics éclairage public bilan 2013 et prévisions 2014, nous verrons les courbes tout à l'heure. Nous n'avons pas eu de nouvelles demandes. Nous

rappelons que ces études rentrent dans le cadre des CEE en fonction du coût de la prestation d'étude et non en fonction des économies préconisées.

Pour 2014, de nouvelles études ne sont pas prévues. Nous rappelons qu'une expérimentation sera menée conjointement avec le Grand Lyon, EDF et la société ALTILUM. Les résultats de cette expérimentation pourront être une aide à la décision pour lancer de nouveaux diagnostics d'éclairage public.

Si vous le souhaitez, nous pourrions vous donner des détails sur la société ALTILUM. Nous en parlerons après.

Sur les diagnostics et les études, il faut savoir que nous les réalisons en interne. Il est important de le rappeler. Nous avons maintenant un service qualifié avec des gens qualifiés qui peuvent effectuer ces études en interne.

**Mme DUBOS.**- Non, après.

**M. ABADIE.**- Par rapport à ce que nous avons fait pendant un certain temps, on constate que ce chiffre diminue, par le fait que ces diagnostics et ces études ont été réalisés sur l'ensemble des communes. Nous n'allons pas refaire des études pour le plaisir. Les études ont également baissé par le fait que nous n'avons plus d'aide de la Région et de l'ADEME. Dans la majorité des cas, nous essayons d'aider les communes en interne.

L'externalisation de ces études est en train de fléchir, alors qu'elle a un niveau important en interne. Cinq études sont prévues en externe contre une douzaine en interne.

Pour l'instant, je ne peux rien vous dire concernant les études en interne pour 2014. Ce sera en fonction des demandes et des capacités des personnels à les réaliser.

Je vous ai parlé tout à l'heure du personnel. La courbe des dépenses se reflète dans ce graphique. On constate que le nombre d'agents qui travaillent au sein du Syndicat se maintient à 49. Une personne est partie à un moment donné et nous ne l'avons pas remplacée. La courbe est constante. Je vous rappelle que nous avons fait beaucoup d'efforts. Nous sommes partis de 37 en 2008 et par rapport aux grilles de compétences et autres une augmentation a eu lieu et nous avons stabilisé le nombre de personnes et le coût du personnel.

On rappelle qu'il y a quand même des contractuels et des remplacements dans certains cas. Nous n'en avons pas pour l'instant. On retrouve le même nombre par année : 2010 (46), 2011 (49), 2012 (50), 2013 (50), 2014 (49). C'est plus pour ceux qui s'intéressent à la fonction publique. Nous avons très peu de contractuels. À chaque fois que l'on fait un recrutement que l'on ne peut pas trouver dans la Fonction Publique et que l'on prend des contractuels, on leur demande de passer des concours pour valoriser leurs compétences. C'est la meilleure façon de stabiliser du personnel. On les aide et on les encourage à passer les concours et après on les garde parce que ce sont des personnels de qualité.

Nous retrouvons les dépenses d'investissement. Nous parlions tout à l'heure de travaux de dissimulation. Ils sont importants. À un moment donné, nous pensions que les courbes commenceraient à se tasser, mais finalement le volume de chiffre d'affaires est identique. Nous pensions voir un fléchissement avant les élections, mais la demande des communes reste forte. Nous ne pouvons que nous en satisfaire car cela répond à notre attente.

Nous passons ensuite à d'autres domaines plus restreints. Nous rappelons que sur les réseaux de chaleur 11 communes ont transféré la compétence "production et distribution publique de chaleur". Je rebondis pour vous dire que la Métropole a pris la compétence réseau de chaleur, dit d'intérêt urbain. Demain, ne seront plus développés les réseaux de chaleur au sein de la Métropole, si ce n'est que par notre intermédiaire dans certains secteurs. Ne seront développés des réseaux de

chaleur dits d'intérêt urbain que des extensions par rapport à l'existant. Je ne vais pas vous refaire le discours sur les réseaux de chaleur. Nous savons qu'aujourd'hui il sera de plus en plus difficile de réaliser les réseaux de chaleur. La construction se fait maintenant avec la nouvelle norme énergétique 2012. Aujourd'hui, les réseaux de chaleur ne sont plus rentables, sauf s'ils sont associés à de la rénovation de bâtiments anciens. Si quelqu'un réalise une ZAC aujourd'hui, le réseau de chaleur ne se justifie pas.

Je rappelle que deux réseaux sont en exploitation : celui de la Tour de Salvagny et celui de Sathonay-Camp.

Le nombre d'installations photovoltaïques a été en progression. Ce n'est pas 11 réalisées en 2011, etc., c'est le total. En 2010, on en avait 9. On en a fait deux en 2011. Nous n'en avons pas fait en 2012. Une a été réalisée en 2013. Pour 2014, il y en aurait peut-être une.

Je rappelle que la politique du photovoltaïque avait été très forte à un moment donné. Elle a été pénalisée par la baisse du coût de rachat. Je rappelle que les années de rachat sont de 20 ans et entre le moment où on fait la réalisation et où on la met en route, on s'est rendu compte qu'il se passe 2 ans avant de percevoir la première recette. Même si la politique du photovoltaïque est compensée aujourd'hui par une baisse des coûts de matériaux, si on veut réaliser des opérations, sauf peut-être quelques cas particuliers, le Syndicat n'a pas les capacités à financer ces installations, sauf si les communes ont une volonté de développement durable et si elles souhaitent développer le photovoltaïque avec une participation.

C'était le cas pour deux communes : Bron et Saint-Priest. Elles ont souhaité continuer dans cette démarche et ont apporté un financement supplémentaire permettant d'équilibrer l'opération et de la réaliser. Nous n'irons sur ce domaine que si les communes le souhaitent et donnent la participation d'équilibre.

Le point 7 rappelle la dette sur 15 ans. Ce sont tous les prêts que nous avons. Vous aviez les intérêts sur le point précédent et vous avez maintenant le capital. À la date d'aujourd'hui, en prêt à taux fixe, nous avons 71 M€ de dette de capital. 1,5 M€ en prêt à taux variable à 1,95 %. Le prêt à taux structuré est le seul que nous ayons et que nous sommes en train de renégocier. Nous suivons son taux et pour l'instant nous sommes gagnants. Nous allons le renégocier lorsque la période sera favorable pour éviter d'avoir une épée de Damoclès au-dessus de nous. Aujourd'hui, quand on regarde ce qui s'est passé antérieurement, on n'a pas de risque majeur.

Le total du montant de nos emprunts en capital est de 76 M€.

Vous avez la prévision pour 2014. Pour 2013, nous avons emprunté 13 M€. Au départ, nous avions mis plus et finalement nous gérons au mieux. Nous n'empruntons qu'en fonction de nos besoins. Nous étions partis à 17 M€ mais nous n'avons emprunté que 13 M€. En plus, la conjoncture est bonne. Ce n'était pas le cas l'année dernière. Il fallait discuter pour obtenir des taux intéressants. Alors que cette année, la compétitivité entre les différentes banques existe.

Pour 2014, dans le prévisionnel, par rapport aux travaux demandés, nous aurons certainement besoin de 12 M€. Ce sera peut-être moins si les besoins sont moindres.

Concernant les budgets annexes, il n'y aura pas de prévision d'emprunt. Nous avons indiqué le montant de la dette pour chacun des budgets : photovoltaïque (1,1 M€), La Tour de Salvagny (276 430 €), pour laquelle nous ne sommes pas sur les mêmes échelles de réseau, Sathonay-Camp (5,9 M€).

Les taux sont plus élevés que pour les autres. C'est normal puisque les durées sont plus longues. L'échéance n'est pas sur 15 ans mais sur 20 ans.

Concernant le FCTVA, l'évolution est liée au volume de travaux que nous réalisons. Il faut faire abstraction de 2009, qui comportait le plan de relance. Nous avons touché la TVA de deux ans. Ce n'est pas une année exceptionnelle mais simplement que nous avons regroupé deux années.

C'est pourquoi la courbe est élevée. Comme le volume de travaux est constant, on constate cette évolution et on retrouve pour 2013 et 2014 environ 2 M€ de récupération de TVA.

La TVA est récupérée auprès du concessionnaire immédiatement. Elle est en temps réel. Elle est liée de la même façon aux travaux. Pour 2014, elle est d'environ 1,4 M€. C'est plus bas pour 2013, puisque nous avons arrêté les prévisions au 10 novembre. Si on en tient compte, on se retrouve au même niveau.

En conclusion, c'est un peu le même discours que les autres années. Je rappelle que nous sommes parties prenantes dans la politique énergétique de nos communes. Demain, la question se posera de savoir comment ce partenariat se fera avec la Métropole, qui sera le pilote de la politique énergétique qui rentre dans le cadre du plan climat.

Je rappelle que les collectivités, la Région, le Grand Lyon, la Métropole et les communes ont toutes un rôle à jouer dans les domaines énergétiques. Je pense plus particulièrement à nos bâtiments communaux où un gros travail est à réaliser. C'est là où on retrouve le plus de pertes énergétiques et où on peut obtenir le plus de gains.

Les objectifs 2014 pour le SIGERLy sont de continuer ses missions au service des communes, bien entendu, en restant de bons gestionnaires :

- en améliorant la gestion des deniers publics, en cherchant les redevances. Nous nous battons pour la R2 et l'Article 8 ;
- en maîtrisant les charges à caractère général. On a vu que cela correspondait à l'ensemble des frais généraux ;
- en maîtrisant les dépenses de personnel. Je ne reviens pas dessus. Ce n'est pas parce que nous bloquons et que nous maîtrisons les dépenses du personnel que nous ne devons pas inciter notre personnel à se qualifier et à évoluer dans leur carrière ;
- en informant via la CCSPL. Nous en sommes à la troisième ou quatrième pour cette année.

**M. DEBOUIS.-** C'est la troisième pour cette année.

**M. ABADIE.-** Il y en aura une l'année prochaine. Cette commission est de plus en plus intéressante et réunit de plus en plus de participants. Je me souviens de la première année où nous l'avons mise en place. Nous étions inquiets. Nous avons écrit à toutes les associations concernées mais nous avons eu peu de réponses. Nous pensions qu'elle ne fonctionnerait pas s'il n'y avait personne. Aujourd'hui, la salle utilisée est trop petite. Nous avons 30 à 40 participants.

Je vous demande de prendre acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire. Avez-vous des questions ?

Nous allons accueillir Monsieur le Sénateur-Maire.

Monsieur le Maire, nous sommes très heureux de vous voir. Nous savons que votre journée a été très chargée aujourd'hui avec l'arrivée du métro et l'inauguration de la Place Orsel.

**M. BUFFET.-** Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je viens perturber votre réunion, mais je n'ai pas pu être là au début.

C'est un grand jour pour Oullins avec la mise en service du métro ce matin. C'est un bel ouvrage, que nous souhaitons depuis de longue date et qui a été mis en service aujourd'hui. Il est à deux pas d'ici et vous pouvez rentrer par le métro. Nous sommes à trois minutes de la station. Un quart

d'heure plus tard vous serez à la Part-Dieu ou à l'endroit que vous souhaitez. C'est une grande chance.

Ce soir, on inaugurerait également la rénovation d'un square situé à côté, dans lequel se trouve le puits d'accès pour les secours et le système de ventilation du métro. Le square a été refait. Au même moment, la Cité de la Création, qui se trouve sur notre territoire, grâce à des peintres muralistes qui réalisent des œuvres monumentales, a modifié la fresque qui existait à Oullins depuis 31 ans. Après la fête des Lumières à Lyon, nous avons inauguré sur cette façade une projection permanente de films d'animation réalisés par les étudiants de l'Ecole Emile Cohl à Gerland. Ils sont extraordinaires. Tous les soirs, à la tombée de la nuit jusqu'à 23 heures, il y aura une projection de films d'animation avec de la musique sur l'espace. Ce que vous avez vu à Lyon pendant trois jours vous l'aurez à Oullins !

**M. ABADIE.-** Certains copient des tunnels !

**M. BUFFET.-** C'est surtout Chartres qui fait ce genre d'illumination et qui a un très beau projet. Le SIGERLy a été présent à l'occasion de tous ces événements. Les nouveaux mobiliers de la station de métro, les éclairages publics ont été pilotés par la ville, via le SIGERLy. L'éclairage autour de la station de métro sous forme d'arbres nous a été proposé par M. MOUYON. Il y a aussi l'éclairage du square que nous venons d'inaugurer avec le SIGERLy. Le Syndicat est un partenaire fidèle de la ville. Christian AMBARD, qui siège avec vous, est actif et en tous les cas me demande beaucoup d'argent, mais bon..., pour réaliser l'ensemble de ces projets.

Je voudrais souligner la qualité des équipes du SIGERLy qui sont de véritables partenaires. Ce Syndicat, auquel nous sommes attachés, sait que les affaires métropolitaines nous préoccupent. Le texte est en deuxième lecture à l'Assemblée nationale en ce moment. La Commission mixte paritaire se tiendra mardi après-midi à 14 h 30 au Sénat. Vous savez presque tout. Notre texte devrait être voté définitivement avant la fin du mois de décembre. La Métropole lyonnaise pourra être mise en place à partir du 1er janvier 2015. Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous remercie de m'avoir laissé la parole. Bienvenue à Oullins. Je suis là pour profiter des inaugurations et vous pour travailler. C'est bien !

**Mme DUBOS.-** Oui.

**M. BUFFET.-** Certains d'entre vous sont-ils venus par le métro ? Il paraît qu'il est tombé en panne à Saxe Gambetta. Le Président du SYTRAL qui devait venir par le métro à l'inauguration du square est finalement venu en voiture. Mais il fonctionne à nouveau et tout va bien !

On peut aller à Villeurbanne en très peu de temps puisque nous sommes sur la ligne B. Les liaisons au sein de l'agglomération s'organisent et s'améliorent. Pour Oullins c'était très important et au-delà d'Oullins c'était stratégique pour le Sud-Ouest. Le prolongement à l'hôpital Lyon Sud a d'ores et déjà été annoncé. Nous aurons nous-mêmes une station supplémentaire en centre-ville à l'horizon 2020. C'est à la fois loin mais en même temps c'est demain. Le plus dur était de franchir le Rhône. C'est fait.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous. Si je n'ai pas l'occasion de vous revoir, passez d'excellentes fêtes de fin d'année.

**M. ABADIE.-** Monsieur le Sénateur, on voulait profiter, de votre présence pour vous poser une question. Vous connaissez l'état d'avancement du débat sur la Métropole. Nous le suivons heure par heure. Je souhaiterais, de tout le poids que vous pouvez représenter, que vous nous aidiez à défendre notre syndicat. Comme vous l'avez dit, c'est un syndicat de proximité qui est bien représenté par les communes. Nous souhaiterions que ce syndicat perdure parce qu'il apporte beaucoup de choses à nos communes. Nous ne sommes pas contre la Métropole, loin de là, mais nous ne voulons pas que demain elle fasse disparaître un outil aussi précieux. Cela concerne la



représentativité, le financement, etc. Je n'entrerai pas dans les détails. Je souhaiterais avoir votre appui très fort.

**M. BUFFET.**- Les amendements sont encore en discussion. Nous regarderons d'ici la fin de la semaine les amendements qui sortent. Pour la CMP de mardi, je suis sénateur titulaire pour la Commission des lois à la CMP. Nous regardons de près.

À titre personnel, je suis attaché au fait que ce syndicat perdure. Sans rentrer dans le détail, encore que cela ait son sens, la constitution de la Métropole fait que celle-ci aura le statut de collectivité locale au titre des dispositions de l'article 72 de la Constitution. Perdurent dans son sein les communes qui elles-mêmes sont des communes autonomes, des collectivités locales totalement indépendantes.

La prise de compétence éventuelle par la Métropole de tout ce qui est électricité et gaz peut effectivement nous causer quelques soucis et un effet de masse un peu important. Nous avons donc intérêt à gérer ou à regarder comment conserver le syndicat tel qu'il existe aujourd'hui. Après, il y a la question de la représentativité de la Métropole au sein du syndicat. C'est là-dessus qu'il faudra sans doute discuter mais ne pas se couper d'un outil non seulement efficace mais utile. Nous allons regarder cela. Vous pouvez compter sur moi.

**M. ABADIE.**- Merci beaucoup !

*(Applaudissements de l'assemblée).*

**M. BUFFET.**- Bonne soirée.

**M. ABADIE.**- Nous allons poursuivre. J'ai assez travaillé et je vais faire comme M. le Maire, je vais laisser la parole à mes collègues. Nous allons parler de financement et je vais laisser la parole à Gilbert-Luc.

#### **Délibérations :**

**M. DEVINAZ.**- J'ai deux délibérations à vous soumettre.

C-2013-12-11/04

<p style="text-align: center;"><b>AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)</b></p>
---

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confère délibération page 29.*

**M. DEVINAZ.**- Effectivement, nous n'aurons pas voté notre budget au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le Code général des collectivités territoriales a prévu ce cas de figure et nous permet de faire un certain nombre de choses.

*(Lecture de la délibération).*

Dans le tableau, figure ce que l'on avait prévu au budget 2013. Vous divisez par 4 et vous obtenez ce que l'on souhaite faire voter ce soir. Il s'agit d'obtenir l'autorisation pour dépenser :

- 10 237,20 € : immobilisations incorporelles (chapitre 20),
- 37 726,93 € : immobilisations corporelles (chapitre 21),
- 8 287 916,18 € : immobilisations en cours (chapitre 23),
- 750 € : créances sur transfert (chapitre 27),
- 192 395,34 € : opérations pour le compte de tiers (chapitre 458).

Il s'agit du budget principal.

Nous avons des budgets annexes :

Sathonay-Camp :

- 495 149,67 € : immobilisations en cours (chapitre 23).

Photovoltaïques :

- 85 996,75 € : immobilisations corporelles (chapitre 21),
- 1 306,74 € : immobilisations en cours (chapitre 23).

Je vous demande d'adopter cette délibération qui permettra à notre syndicat de bien fonctionner jusqu'au vote de notre budget prévu en février.

Avez-vous des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

C-2012-10-02/05 (renommée C-2013-12-11/05)

<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2013</b>
---

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confère délibération page 31.*

**M. DEVINAZ.-** *(lecture de la délibération)*

❖ **Dépenses de fonctionnement :**

- Achat matériel et travaux enfouissement réseaux (chapitre 011) : + 86 000 €,
- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : - 300 000 €.

En 2013, nous avons eu des départs. Les recrutements ne se sont pas faits tout de suite. C'est ce qui explique la variation de – 300 000 € entre la prévision faite au début et la fin de l'année. En 2014, nous devrions normalement retrouver les effectifs que nous avons. Avec les départs, nous avons peut-être des agents qui sont en début de carrière. Cela a forcément des variations sur l'ensemble de la masse.

- Reversements TCCFE sur la consommation finale d'électricité (chapitre 014) : + 600 000 €,

- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) : + 259 000 €.

Le total s'élève à + 645 000 €.

❖ **Recettes de fonctionnement :**

- Travaux (conventions France Telecom et Numéricable) (chapitre 70) : + 45 000 €
- Encaissement TCCFE (chapitre 73) : + 600 000 €.

Pour le total nous retrouvons la même somme : + 645 000 €.

❖ **Dépenses d'investissement :**

- Remboursement du capital de la dette (chapitre 16) : - 150 000 €.

Il y a une différence entre la prévision faite en emprunt et la réalité. Au niveau du service financier, on recherche à limiter les emprunts à la stricte nécessité de nos besoins. Cela limite les frais et, quelque part, on évite d'enrichir les banques. On enrichit le Syndicat et les communes.

- Travaux de dissimulation et d'éclairage public (chapitre 23) : - 1 770 000 €.

Entre la prévision et les travaux, nous ne sommes pas tout à fait sur la prévision. Ce sont des choses qui ne vont pas se réaliser sur 2013 mais sur 2014.

- Opération pour compte de tiers (chapitre 458) : 196 000 €.

Il s'agit des opérations d'investissement sous mandat (Millery, Irigny, SERL : avenue Charles de Gaulle, et Charly : chemin des Flaches).

Total dépenses d'investissement : - 1 724 000 €

❖ **Recettes d'investissement :**

- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) : + 259 000 €.
- Subvention d'équipement : fonds de concours (chapitre 13) : +21 000 €
- Emprunt (chapitre 16) : - 2 000 000 €. Nous cherchons à les limiter à nos besoins.
- Remboursement TVA par ERDF (chapitre 27) : - 200 000 €.
- Opération d'investissement sous mandat (chapitre 458) : +196 000 €.

Le total s'élève à - 1 724 000 € pour la section d'investissement.

C'est équilibré en recettes et en dépenses.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Je vous propose de voter. Des tableaux complémentaires "vue d'ensemble" vous ont été remis. C'est ce qui a été formulé depuis 2008. À chaque fois, on retrouve l'évolution. Vous avez trois colonnes : ce qui avait été voté au budget, et à chaque fois ce qui a été ajouté dans des décisions modificatives. Vous avez une nouvelle proposition DM2 et la somme. On a synthétisé le tableau. C'est très bien. C'est le développement durable !

Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

Merci beaucoup.

**CONVENTION DE REVERSEMENT DU FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS  
POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE (FACÉ)  
PAR LE SYDER AU SIGERLY**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

*Confère délibération page 34.*

**M. ABADIE.-** Le dossier suivant concerne une convention de reversement du FACÉ du SYDER au SIGERLY. Je ne vais pas refaire toute l'histoire. C'est très compliqué. À l'époque, le département touchait les montants du FACÉ et les redistribuait aux syndicats en fonction des communes rurales. Une partie revenait au SIGERLY et l'autre était versée au SYDER.

En 2010 sous l'impulsion des représentants du FACÉ et dans un esprit de coopération, le SYDER, le SIGERLY et le Département du Rhône ont convenu qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le SYDER percevrait l'ensemble du FACÉ à l'échelle départementale et reverserait au SIGERLY la part correspondant aux deux communes éligibles.

Depuis 2011, nous n'avons rien perçu. Mais nous n'avons que 2 communes donc peu de travaux. Le montant que l'on nous donnait était tellement faible que nous ne pouvions pas faire de travaux. Nous avons proposé une mutualisation de ces montants et de faire des travaux correspondants tous les trois ans s'il le fallait, afin de bénéficier du FACÉ. C'est ce qui a été convenu mais il y avait un problème de maîtrise d'ouvrage. Ils voulaient une maîtrise d'ouvrage unique. Il nous a semblé plus cohérent que le SYDER soit le maître d'ouvrage. Cela a posé un autre problème. Finalement, il devenait maître d'ouvrage pour des communes qui n'étaient pas sur son territoire. C'était très compliqué.

Après plusieurs interventions, il a été convenu d'établir une convention -que nous vous proposons- en accord avec la trésorerie, qui permettait ainsi de récupérer environ 50 000 € par an. Aujourd'hui, trois années sont à récupérer, soit 150 000 €.

Ce principe de convention a été validé par le SYDER, le SIGERLY et la Perception. Il s'agit de la convention que nous avons prévu de vous présenter ce soir. Mais nous avons reçu il y a deux jours...

**M. CORON.-** Vendredi soir.

**M. ABADIE.-** ... une nouvelle mouture du SYDER. Alors que nous leur avons laissé le temps d'émettre leurs remarques et qu'il y avait un accord de principe. Ils reprennent tout, disant que nous devons revoir notre convention qui ne va pas du tout. En plus, leur proposition n'était pas ferme. C'était "si". Nous avons décidé en Bureau restreint de la maintenir. Le SYDER doit bientôt voter. Si elle n'était pas votée au SYDER dans les mêmes conditions que celles que nous leur avons présentées, nous aviserons. S'il faut refaire une nouvelle mouture cela nous amène au mois de février pour voter au comité une nouvelle convention. Vu les échéances qui nous attendent en février, la mise en application ne sera jamais faite. Je ne sais pas si nous toucherons notre argent lors du prochain mandat.

Je préfère assumer et que l'on récupère notre argent plutôt que de laisser courir. Je crois que nous avons été très conciliants. Maintenant, il faut arrêter le système. Y a-t-il des questions ? (Non).

Je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**M. ABADIE.-** Je vous en remercie. Je ne sais pas s'il y aura le même vote de l'autre côté !

C-2013-12-11/07

<b>CONVENTION ANNUELLE AVEC LE COMITE SOCIAL DU GRAND LYON</b>
--

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

*Confère délibération page 35.*

Il s'agit de prestations offertes à notre personnel et qui permettent de bénéficier de tous les avantages apportés par la communauté urbaine de Lyon. C'est d'ailleurs notre collègue Gilbert RAY qui est là. Je lui ai demandé de me préparer un petit topo qu'il présentera au prochain Bureau. Il vous sera envoyé afin que vous ayez connaissance des avantages d'être au Comité social du Grand Lyon. Par ton intermédiaire, nous savons que les avantages apportés à nos agents sont supérieurs à ce que nous finançons. Nous aurons l'occasion d'en parler, à moins que tu ne souhaites en parler rapidement.

**M. RAY.-** Non. On fera une présentation globale.

**M. ABADIE.-** Nous ferons une présentation très détaillée. Nous vous proposons de reconduire cette subvention avec le Grand Lyon. Il est vrai que leurs moyens sont supérieurs aux nôtres pour aider nos agents dans tous les domaines. Il ne s'agit pas de signer une convention si à l'arrivée elle n'apporte rien à nos agents.

**M. RAY.-** C'est la solidarité des communes, des syndicats (une trentaine) et du Grand Lyon qui permet à certains agents des communes de bénéficier un peu moins et d'autres un peu plus. C'est la solidarité globale d'un COS comme le Grand Lyon.

**M. ABADIE.-** Je peux vous dire qu'il est très présent à ce Comité. Nous nous sommes croisés il y a deux jours. Je le remercie car c'est quand même du travail.

**M. RAY.-** Oui.

**M. ABADIE.-** C'est assez ingrat car c'est un travail que l'on ne voit pas. Tu es très actif au sein de ce Comité. Tu donnes de ton temps pour le Syndicat mais aussi pour le Grand Lyon.

Il n'y a pas de question particulière. Nous aurons l'occasion de faire le point en Bureau et de vous faire passer ce compte rendu. Il est intéressant de savoir ce qui se passe.

Je vous propose de voter. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

Nous passons aux autres dossiers. Je laisse la parole à mon collègue Marc RODRIGUEZ. Je le remercie d'être parmi nous. Il a été absent à cause de petits problèmes de santé. Nous sommes très heureux de le retrouver.

**M. RODRIGUEZ.-** Merci à tous. C'est un peu la mécanique qui commence à fatiguer mais je vais mieux.

**COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »  
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS 2013**

*(Mise à jour de la délibération C-2012-12-12/15)*

*Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président*

*Confère délibération page 36.*

Nous allons reprendre comme les autres années et surtout voir quels sont les éléments qui vont changer.

La contribution annuelle sur l'éclairage public comprend trois termes principaux :

- la contribution fixe qui est fixée à 10 € par point lumineux,
- une quote-part de fonctionnement qui comprend tout le fonctionnement de l'éclairage public, l'achat d'énergie, la maintenance et les coûts globaux d'entretien de nos réseaux pour les communes qui ont donné la compétence au syndicat,
- une quote-part investissement. C'est l'ensemble des travaux neufs réalisés, les améliorations de réseaux et en grande partie cette diminution de puissance installée qui sont la seule source d'économies que nous pourrons faire dans le temps et dans les années à venir.

Aujourd'hui, les 6 % d'augmentation sur le coût d'énergie que nous avons eu au mois de janvier est le point principal qui nous occupe. J'ai entendu à la radio qu'une hausse de 2 à 3 % devrait intervenir en début d'année sur le coût de l'énergie. À mon avis, par rapport à nos prévisions sur l'évolution des coûts de l'énergie, cela ne va malheureusement pas s'arrêter. C'est le seul problème qui nous préoccupe par rapport à notre éclairage public.

Par rapport à la formule, je ne vais pas la détailler à nouveau.

Le QPf (458) fixe le prix par rapport à un certain nombre de ratios qui ont lieu sur la quote-part de fonctionnement. La quote-part investissement est fonction de chaque commune. La contribution fixe n'évolue qu'au niveau du nombre de points lumineux de chaque commune. Par rapport aux calculs sur les hausses d'énergie pour l'année 2014, on vous propose de passer le ratio de 458 à 485. 485 multiplié par la puissance installée. C'est le seul point.

Derrière, il faut quand même remarquer qu'au niveau des coûts de maintenance on reste globalement sur les mêmes montants. L'évolution des marchés fait que l'on arrive à tenir exactement les prix sans augmentation, en actionnant les différents marchés et en intégrant de la rationalisation au niveau des travaux de maintenance sur l'éclairage public. Sur les travaux d'investissements et les travaux neufs, chaque commune se détermine sur ce qu'elle veut faire.

Il faut faire très attention actuellement de ne pas diminuer l'effort en termes d'investissements au niveau des modifications annuelles, c'est-à-dire ce que l'on fait année après année, pour arriver à maintenir nos réseaux en gardant la même luminosité mais tout en baissant la puissance installée. Il n'y a qu'en baissant la puissance installée que nous arriverons à tenir les prix par rapport à l'éclairage public.

Avez-vous des questions ?

**M. MILLET (Vénissieux).**- Où en sommes-nous sur la réflexion sur les futurs éclairages par LED et l'impact sur le coût apparent (maintenance, investissement) ? A-t-on une première expérience et quelles conclusions peut-on en tirer ?

**M. RODRIGUEZ.-** Au niveau de l'éclairage par LED, un certain nombre de chantiers expérimentaux sont menés par le Syndicat sur différentes communes. On attend un peu d'avoir une idée sur le vieillissement du matériel. On entend un peu de tout. Des expériences démontrent que le vieillissement est moins important sur le matériel LED que sur le matériel classique. En revanche, d'autres communes ou d'autres expériences nous disent que justement on n'a pas les mêmes résultats. Le Syndicat n'a pas souhaité partir dans le tout LED et se lancer tête baissée dans du systématique mais avoir point par point, surtout avec les communes volontaires, de la mise en place de l'éclairage LED au niveau de certaines implantations.

D'après nos premières expériences, l'éclairage par LED fonctionne bien sur les zones piétonnes et les espaces publics. Sur l'éclairage routier, un peu plus haut et un peu plus large, ce n'est pas si évident. Nous restons plutôt sur des modèles où on renforce la réflexion au niveau du sol. Juste un mot sur ALTILUM, qui est une expérimentation qui consiste à photographier de nuit la totalité des communes du Grand Lyon pour arriver à regarder où se trouvent les déperditions lumineuses, c'est-à-dire les endroits où on éclaire plus le ciel et les petits oiseaux que les zones au sol. Cette expérimentation ne va pas tout remplacer mais ce sera une aide à la décision pour le futur, afin de déterminer commune par commune, là où il faudra aller pour arriver à obtenir des gains de productivité en termes d'éclairage et d'être beaucoup plus efficient en termes d'éclairage au sol pour arrêter d'éclairer le ciel. On peut voir quelques photos aériennes sur Internet et c'est assez édifiant quand on voit la zone globale de Lyon (les montagnes du Rhône et de la Loire) par rapport à l'éclairage public.

**M. MILLET (Vénissieux).-** Je vous invite à participer à l'initiative "Le Jour de la Nuit" le dernier samedi d'octobre. C'est une journée où l'on peut parler justement de l'éclairage du ciel en coupant les lumières pour regarder les étoiles. C'est une expérience intéressante en ville. On coupe les lumières de nos rues mais cela n'a aucun effet. Toute l'agglomération éclaire le ciel. Il n'y a pas de différence. Quand on coupe un quartier entier, personne ne voit différemment, sauf dans la rue pour marcher.

**M. RODRIGUEZ.-** Le plus impressionnant pour ceux qui connaissent le nord est de monter tout en haut du Mont Cindre ou du Mont Thou, qui se trouvent sur une position surélevée par rapport à toute l'agglomération. Quand on voit la luminosité de la ville c'est impressionnant. On voit justement ces déperditions électriques et les milliers d'euros que nous payons pour éclairer plus le ciel que les endroits où on en a besoin.

Je vais faire voter. Qui est contre sur cette délibération de passer de 458 à 485 ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC  
FLEURIEU-SUR-SAONE – PLACE DE LA MAIRIE**

*Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président*

*Confère délibération page 38.*

**M. RODRIGUEZ.-** Il s'agit d'une délibération que l'on passe assez régulièrement (*lecture de la délibération*).

Y a-t-il des questions particulières par rapport à cette opération de nos collègues ? (Non).

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**AVENANT N°1 A L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE C OMMANDE  
POUR LA FOURNITURE DE GAZ ET DE SERVICES ASSOCIÉS**

*Rapporteur : Madame Corinne DUBOS, vice-présidente*

*Confère délibération page 39.*

**Mme DUBOS.-** (*Lecture de la délibération*).

Pour l'instant, 34 communes ont répondu favorablement à ce groupement de commandes. Nous avons également des EPCI demandeurs. Nous avons omis, entre autres, leur participation financière.

(*Lecture de la délibération*).

La formule de calcul semble compliquée mais elle ne l'est pas quand on l'applique.

L'avenant n°1 est joint au document.

Avez-vous des questions ?

**M. CARTIER (Collonges).-** Cela signifie que les communes qui ont voté l'adhésion à ce groupement vont devoir revoter cet avenant ou pas ?

**M. ABADIE.-** Non, pas toutes les communes mais seulement celles concernées par l'adhésion nouvelle des EPCI.

**M. CARTIER (Collonges).-** D'accord

**Mme DUBOS.-** Les EPCI devront voter...

**M. ABADIE.-** Cela concerne l'EPCI dans lequel sont les communes. Par exemple une piscine ou une gendarmerie commune à plusieurs communes. Il faut donc prévoir le cas où certaines communes sont au SIGERLy et d'autres n'y sont pas.



**Mme DUBOS.**- Il y a une autre question. Monsieur MILLET.

**M. MILLET (Vénissieux).**- Selon la formule, si toutes les communes de l'EPCI sont membres du groupement, il y a donc zéro ? Tu ne l'as pas présenté comme je le lis dans la formule. Si le nombre de communes, membres du groupement, est égal au nombre total de communes de l'EPCI, cela fait zéro.

**Mme DUBOS.**- Non. Cela fait 500. Le nombre fera  $1 \times 500 = 500$ .

**M. MILLET (Vénissieux).**- On est d'accord sur le principe. Il faut juste vérifier l'écriture.

**M. CORON.**- Si toutes les communes ont déjà payé leur cotisation, l'EPCI qui est commun à toutes ces communes ne paiera pas. Cela fait bien zéro.

Le problème se pose sur les EPCI à cheval sur le SIGERLy et le SYDER. Manifestement, on ne pouvait pas faire une gratuité à des communes hors syndicat.

**M. ABADIE.**- Oui.

**Mme DUBOS.**- Y a-t-il d'autres questions ?

**M. CROZE (Genay).**- Concernant les services associés, pouvez-vous détailler la description que vous avez faite tout à l'heure ?

**M. CORON.**- Il s'agit des outils de facturation et les éléments associés à la facturation. Ils s'appellent ainsi dans ce genre de marché.

**M. CROZE (Genay).**- Merci.

**Mme DUBOS.**- Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

C-2013-12-11/11

**CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION  
D'ÉLECTRICITÉ EN BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HTA)  
POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS  
ÉLECTRONIQUES EN FIBRES OPTIQUES (FOP) SUR SUPPORTS  
DE LIGNES AÉRIENNES**

**SIGERLy/ERDF/COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

*Confère délibération page 40.*

**M. ABADIE.**- Roger DEGUELDRE devait présenter cette délibération mais il est absent. Je vais la présenter pour lui.

C'est une délibération classique. Nous l'avons déjà fait pour Charbonnières et la Région pour autoriser le passage de fibres optiques sur des mats appartenant au Syndicat. On vous propose la même chose pour un réseau de communications électroniques en fibres optiques pour la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, qui en a fait la demande.

Il s'agit d'une convention entre le SIGERLy, ERDF et la commune. Comme pour les autres, vu le montant de la redevance, nous la faisons gratuitement pour les communes du SIGERLy.

Profitez que le Syndicat existe car peut-être que demain on le fera payer dans la Métropole !

C'est classique. Il n'y a rien de particulier. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Je vous propose de voter. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.



Nous avons terminé notre Comité. Je vous rappelle que le prochain aura lieu à Saint-Fons le 26 février. Je n'ai pas encore l'adresse mais vous la recevrez comme d'habitude.

Je vous remercie et vous présente à tous mes meilleurs vœux. Passez tous d'agréables fêtes. Je sais que je ne vous ai pas fait plaisir ce soir et j'en suis désolé. Mangez beaucoup de chocolats pendant les fêtes pour éviter le stress ! Je vous propose de nous retrouver autour du buffet. Merci à vous toutes et à vous tous.

*(La séance est levée à 20 h 24)*

## DÉLIBÉRATIONS

C-2013-12-11/01

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C\_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008 MODIFIÉE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui a été accordée au Président par délibération du 9 avril 2008 modifiée, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, celui-ci rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 2 octobre 2013 :

☞ **MAPA** : Signature, le 5 novembre 2013, du marché n° 13.08 lot Nord pour la prestation de contrôle de compactage des tranchées pour le SIGERLy, avec la société SERAL. Durée du marché : 1 an renouvelable une fois pour la même période.

Montant minimum annuel : 7 500 € HT. Montant maximum annuel : 30 000 € HT.

☞ **MAPA** : Signature, le 5 novembre 2013, du marché n° 13.08 lot Sud pour la prestation de contrôle de compactage des tranchées pour le SIGERLy, avec la société SERAL. Durée du marché : 1 an renouvelable une fois pour la même période.

Montant minimum annuel : 8 250 € HT. Montant maximum annuel : 33 000 € HT.

☞ **MAPA** : Signature, le 5 novembre 2013, du marché n° 13.08 lot Est pour la prestation de contrôle de compactage des tranchées pour le SIGERLy, avec la société SATER. Durée du marché : 1 an renouvelable une fois pour la même période.

Montant minimum hors taxes annuel : 8 250 €. Montant maximum hors taxes annuel : 33 000 € HT.

☞ **MAPA** : Signature, le 5 novembre 2013, du marché n° 13.09 lot Nord pour la prestation de repérage et identification de réseaux souterrains pour le SIGERLy, avec la société SERAL. Durée du marché : 1 an renouvelable une fois pour la même période.

Montant minimum annuel : Aucun. Montant maximum annuel : 30 000 € HT.

☞ **MAPA** : Signature, le 5 novembre 2013, du marché n° 13.09 lot Sud pour la prestation de repérage et identification de réseaux souterrains pour le SIGERLy avec la société DETECT RESEAUX. Durée du marché : 1 an renouvelable une fois pour la même période.

Montant minimum annuel : Aucun. Montant maximum annuel : 33 000 € HT.

☞ **MAPA** : Signature, le 5 novembre 2013, du marché n° 13.09 lot Est pour la prestation de repérage et identification de réseaux souterrains pour le SIGERLy avec la société DETECT RESEAUX. Durée du marché : 1 an renouvelable une fois pour la même période.

Montant minimum annuel : Aucun. Montant maximum annuel : 33 000 € HT.

☞ **MAPA** : Signature, le 22 novembre 2013, du marché n° 13.1 2 Fourniture de papier et d'enveloppes pour le SIGERLy avec la société APSI. Durée du marché : 1 an renouvelable trois fois un an.

Montant minimum annuel : 1 000 € HT. Montant maximum annuel : 3 000 € HT.

☞ **Avenant** : Signature, le 22 novembre 2013, d'un avenant n°1 au marché n° 10.04 "Acquisition d'un logiciel de gestion de l'éclairage public" passé avec la société SIRAP Ouest.

L'avenant vise à l'acquisition de deux modules complémentaires pour un montant de 9 361,20 € TTC.

- ☞ **Arrêté 2013\_11\_08\_A\_001 du 8 novembre 2013** : délégation de signature au Directeur général des services pour régler les affaires relatives aux vols, dégradations et sinistres.
- ☞ **Contrat signé le 26 novembre 2013** de prestations de service avec RAEE concernant "l'animation-coordination du programme CEE" : suivi de consommation et conseil énergétique aux collectivités de Rhône-Alpes, passé pour 2 ans pour un montant annuel de 5 579 € net de taxe.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

#### **Le Comité syndical**

- PREND ACTE de ces décisions prises en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n°C\_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée.

*Date de réception en Préfecture : 13/12/2013  
Date d'affichage : 13/12/2013*



C-2013-12-11/02

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2013 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008</b></p>
---

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 26 novembre 2013, en application de la délibération n°C\_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

<b>N° Délibération</b>	<b>Objet</b>
B-2013-11-26/01	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la commune de Millery pour la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux et d'éclairage public – Impasse de la Haute Valois.
B-2013-11-26/02	Convention d'organisation de travaux demandés et financés par des organismes autres qu'une commune adhérente – Sigerly/Serl Avenue Charles de Gaulle (projet Bowfonds Marignan) à Tassin la Demi-Lune.
B-2013-11-26/03	Convention d'échange de données cartographiques : commune de Grigny.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

#### **Le Comité syndical**

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau du 26 novembre 2013 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°C\_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

*Date de réception en Préfecture : 13/12/2013  
Date d'affichage : 13/12/2013*



<b>DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014</b>
--

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), est obligatoire pour les établissements de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT). L'objectif étant de débattre sur les orientations générales qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prévue par la loi, ce dernier n'est pas suivi d'un vote.

C'est l'occasion pour les délégués d'examiner l'évolution du budget syndical, en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique du syndicat et de sa stratégie financière. Bien évidemment, le budget 2014 s'inscrira dans le cadre des orientations définies par nos statuts, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et privilégiant un autofinancement le plus conséquent possible et un effort d'investissement soutenu pour essayer de donner satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes.

Lecture du rapport du 11 décembre 2013 par lequel le Président expose les orientations générales du budget pour l'exercice 2014.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

**Le Comité syndical**

- PREND ACTE du Débat d'orientation budgétaire 2014.

*Date de réception en Préfecture : 13/12/2013*

*Date d'affichage : 13/12/2013*



<b>AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)</b>
--

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est pourquoi, avant le vote du budget primitif 2014, afin d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat, il est demandé aux membres du Comité d'accorder l'autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon le tableau ci-dessous :

### Budget Principal

Chapitre	Intitulé	Budget 2013	Autorisation 2014
20	Immobilisations incorporelles	40 948,80 €	10 237,20 €
21	Immobilisations corporelles	150 907,71 €	37 726,93 €
23	Immobilisations en cours	33 151 664,72 €	8 287 916,18 €
27	Créances sur transfert	3 000,00 €	750,00 €
4581	Opérations pour le compte de tiers	769 581,35 €	192 395,34 €

### Budget annexe Sathonay-Camp

Chapitre	Intitulé	Budget 2013	Autorisation 2014
23	Immobilisations en cours	1 980 598,71 €	495 149,67 €

### Budget annexe Photovoltaïque

Chapitre	Intitulé	Budget 2013	Autorisation 2014
21	Immobilisations corporelles	343 987,00 €	85 996,75 €
23	Immobilisations en cours	5 226,95 €	1 306,74 €

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

### Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon les tableaux ci-dessus.

*Date de réception en Préfecture : 13/12/2013*

*Date d'affichage : 13/12/2013*



<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2013</b>
---

Conformément à l'instruction M14, il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2013 du Budget Principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°2 :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de fonctionnement**

Nature	Libellé	Montant en €
605 (011)	Achat matériel et travaux enfouissement réseaux	<b>+86 000,00</b>
012	Charges de personnel et frais assimilés	<b>-300 000,00</b>
7398 (014)	Reversements TCCFE	<b>+600 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	<b>+259 000,00</b>
<b>Total</b>		<b>+645 000,00</b>

- **Recette de fonctionnement**

Nature	Libellé	Montante en €
704 (70)	Travaux (conventions France Telecom et Numéricable)	<b>+45 000,00</b>
7351 (73)	Encaissement TCCFE	<b>+600 000,00</b>
<b>Total</b>		<b>+645 000,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'investissement**

Nature	Libellé	Montant en €
1641 (16)	Remboursement du capital de la dette	<b>-150 000,00</b>
2315 (23)	Travaux de dissimulation et d'éclairage public (EP)	<b>-1 770 000,00</b>
458155	Opération d'investissement sous mandat MILLERY Imp. de la Hte Vallois	<b>+ 42 000,00</b>
458156	Opération d'investissement sous mandat IRIGNY Chemin des Flaches VIFU	<b>+ 49 000,00</b>
458157	Opération d'investissement sous mandat SERL Av. Ch. de Gaulle TASSIN	<b>+45 000,00</b>
458158	Opération d'investissement sous mandat CHARLY Chemin des Flaches VCGC	<b>+60 000,00</b>
<b>Total</b>		<b>- 1 724 000,00</b>

- **Recettes d'investissement**

Nature	Libellé	Montant en €
021	Virement de la section de fonctionnement	<b>+259 000,00</b>
13248 (13)	Subv. d'équipement (fonds de concours)	<b>+21 000,00</b>
1641 (16)	Emprunt (réduction)	<b>-2 000 000,00</b>
2762 (27)	Remboursement TVA par ERDF	<b>-200 000,00</b>
458255	Opération d'investissement sous mandat MILLERY Imp. de la Hte Vallois	<b>+42 000,00</b>
458256	Opération d'investissement sous mandat IRIGNY Chemin des Flaches VIFU	<b>+49 000,00</b>
458257	Opération d'investissement sous mandat SERL Av. Ch. de Gaulle TASSIN	<b>+45 000,00</b>
458258	Opération d'investissement sous mandat CHARLY Chemin des Flaches VCGC	<b>+60 000,00</b>
<b>Total</b>		<b>-1 724 000,00</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

**Vue d'ensemble du budget voté par chapitre  
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en Euros)	Propositions nouvelles DM2 (en Euros)	Total budgétaire (en Euros)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
011	Charges à caractère général	5 122 626,44	<b>86 000,00</b>	5 208 626,44
012	Charges de personnel	2 111 060,26	<b>-300 000,00</b>	1 811 060,26
014	Atténuation de produits	13 068 000,00	<b>600 000,00</b>	13 668 000,00
023	Virement à la section d'investissement	10 794 160,00	<b>259 000,00</b>	11 053 160,00
042	Opérations d'ordre entre sections	122 314,74	0,00	122 314,74
65	Autres charges de gestion courante	1 272 100,00	0,00	1 272 100,00
66	Charges financières	3 482 000,00	0,00	3 482 000,00
67	Charges exceptionnelles	22 500,00	0,00	22 500,00
68	Dotations (provisions)	30 000,00	0,00	30 000,00
<b>Total dépenses de Fonctionnement</b>		<b>36 024 761,44</b>	<b>+645 000,00</b>	<b>36 669 761,44</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>				
002	Virement de la section de fonctionnement	1 699 779,09	0,00	1 699 779,09
013	Atténuations de charges	2 142,33	0,00	2 142,33
70	Produits des services	435 000,00	<b>45 000,00</b>	480 000,00
73	Impôts et taxes	13 200 000,00	<b>600 000,00</b>	13 800 000,00
74	Dotations et participations	15 797 976,61	0,00	15 797 976,61
75	Autres produits gestion courante	4 806 242,00	0,00	4 806 242,00
76	Produits financiers	23 621,41	0,00	23 621,41
77	Produits exceptionnels	60 000,00	0,00	60 000,00
<b>Total recettes de Fonctionnement</b>		<b>36 024 761,44</b>	<b>645 000,00</b>	<b>36 669 761,44</b>



**Vue d'ensemble du budget voté par chapitre  
SECTION D'INVESTISSEMENT**

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
<b>Dépenses d'investissement</b>				
001	Résultat d'investissement reporté	1 898 421,53	0,00	1 898 421,53
041	Opérations patrimoniales	1 403 000,00	0,00	1 403 000,00
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	6 741 670,00	<b>-150 000,00</b>	6 591 670,00
20	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	40 948,80	0,00	40 948,80
21	Acquisitions d'immobilisations corporelles	150 907,71	0,00	150 907,71
23	Immobilisations en cours	33 151 664,72	<b>-1 770 000,00</b>	31 381 664,72
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers	769 581,35	<b>196 000,00</b>	965 581,35
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>44 159 194,11</b>	<b>-1 724 000,00</b>	<b>42 435 194,11</b>
<b>Recettes d'investissement</b>				
021	Virement de la section de fonctionnement	10 794 160,00	<b>259 000,00</b>	11 053 160,00
024	Produits des cessions	24 000,00	0,00	24 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 314,74	0,00	122 314,74
041	Opérations patrimoniales	1 403 000,00	0,00	1 403 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 711 475,87	0,00	9 711 475,87
13	Subventions d'investissement	2 274 675,50	<b>21 000,00</b>	2 295 675,50
16	Emprunts et dettes assimilées	16 676 970,00	<b>-2 000 000,00</b>	14 676 970,00
23	Immobilisations en cours	14 198,00	0,00	14 198,00
27	Autres immobilisations financières	1 948 800,00	<b>-200 000,00</b>	1 748 800,00
4582	Opérations pour compte de tiers	1 189 600,00	<b>196 000,00</b>	1 325 600,00
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>44 159 194,11</b>	<b>-1 724 000,00</b>	<b>42 435 194,11</b>

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

**Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Principal 2013 du SIGERLY.

*Date de réception en Préfecture : 12/12/2013*

*Date d'affichage : 12/12/2013*



**CONVENTION DE REVERSEMENT DU FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS  
POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE (FACÉ)  
PAR LE SYDER AU SIGERLy**

Vu l'article L.2224.31 du Code général des collectivités territoriales,

Depuis leur création en 1936, les aides à l'électrification bénéficient notamment aux travaux de renforcement, d'extension et d'enfouissement de réseaux, effectués sur certaines communes rurales.

A ce titre, le syndicat bénéficie des aides du « FACÉ » (Fonds d'Amortissement des Charges l'Électrification, devenu en 2012 le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale) pour les communes de Chasselay et Poleymieux au Mont d'Or.

En 2010, sous l'impulsion des représentants du FACÉ et dans un esprit de coopération, le SYDER, le SIGERLy et le Département du Rhône ont convenu qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le SYDER percevrait l'ensemble du FACÉ à l'échelle départementale (soit en fonction des travaux éligibles, environ 3 millions d'euros par an), et qu'il reverserait au SIGERLy la part correspondant aux deux communes éligibles (soit environ 50 000 €/an).

Ainsi, afin de déterminer les modalités administratives et financières de ce reversement, il est proposé d'établir une convention entre le SYDER et le SIGERLy.

Cette dernière a pour objet de définir précisément les montants des aides du FACÉ attribuées au SIGERLy pour les années 2011 à 2013 et de déterminer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les modalités de calcul et de reversement des aides du FACÉ au SIGERLy, pour une durée de trois ans renouvelable.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

**Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la convention relative au reversement du FACÉ à passer entre le SYDER et le SIGERLy ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention ;
- AUTORISE le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la convention et tous les actes y afférents.

Les recettes provenant du SYDER sont inscrites au budget principal 2013, au chapitre 13 article 1328.

*Date de réception en Préfecture : 13/12/2013*

*Date d'affichage : 13/12/2013*



**CONVENTION ANNUELLE AVEC LE COMITE SOCIAL DU GRAND LYON**

Le Comité Social est une association qui a pour but d'instituer en faveur des agents de la Communauté urbaine de Lyon et des collectivités publiques adhérentes (collectivités territoriales, établissements publics ou groupement de communes) implantées sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, toutes les formes d'aides jugées opportunes.

Dans ce contexte, les missions exercées par l'Association sont les suivantes :

- assurer une politique sociale et cohérente en faveur des diverses catégories de bénéficiaires,
- aider socialement et financièrement les personnels et leurs familles en difficulté,
- diversifier les actions en faveur des enfants du personnel,
- favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour l'ensemble du personnel et contribuer au développement des séjours de vacances et à la réalisation de projets de voyages, dans les limites du budget de l'Association.

Une convention annuelle est passée entre le Comité social et le SIGERLy. Elle détermine notamment les modalités de participation du syndicat.

**I. La contribution aux prestations sociales**

La contribution du syndicat se décompose en deux subventions :

- **La subvention financière** affectée aux actions mises en œuvre en faveur des agents et égale à la subvention 2013 (10 743,76 €) majorée de 2,50 %.
- **La subvention de fonctionnement** affectée au financement des frais de gestion courante de l'association et estimée à 4,50 € par agents présents au syndicat au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de référence.

**II. Modalité de versement**

Les participations (financières et de fonctionnement) seront mandatées sur la base d'un appel de fonds de l'Association et selon le calendrier suivant :

- 60 % au 20 avril de l'année,
- 40 % au 20 septembre de l'année.

Ce calendrier pourrait cependant être ajusté en fonction des besoins de trésorerie justifiés par l'Association.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

**Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la convention annuelle établie entre le Comité Social et le SIGERLy pour l'année 2014 ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 au chapitre 011 article 6281.

*Date de réception en Préfecture : 13/12/2013*

*Date d'affichage : 13/12/2013*



**COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »  
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS 2013**

*(Mise à jour de la délibération C-2012-12-12/15)*

Les contributions des communes ayant transféré la compétence optionnelle « Éclairage Public » au SIGERLY, conformément aux statuts du syndicat et notamment son article 13, ont été établies par la délibération C-2006-12-05/06 du 5 décembre 2006 et modifiées par les délibérations C-2008-12-09/03, C-2009-12-09/09, C-2010-12-14/08, C-2011-12-07/07, C-2012-12-12/15.

Elles s'écrivent sous la forme :

$$\text{Contribution annuelle EP (€)} = \begin{aligned} & \text{Contribution fixe (A)} \\ & + \text{Quote-part fonctionnement (B)} \\ & + \text{Quote-part investissement (C)} \end{aligned}$$

Le complément apporté cette année concerne l'actualisation de la quote-part investissements et la quote-part fonctionnement.

**A. Contribution fixe (Rappel)**

Elle est inchangée et est fixée à 10 € par point lumineux.

**B. Quote-part fonctionnement :**

Il est rappelé que cette quote-part fonctionnement représente la quote-part de la commune à la part fonctionnement de la compétence optionnelle. Elle dépend de la puissance installée, de la couverture en éclairage public de la commune et du nombre d'habitants sur la commune. Elle valorise les coûts globaux du syndicat pour l'achat d'énergie, la maintenance et l'entretien de tous les réseaux d'éclairage public mis à disposition du syndicat.

Elle s'écrit actuellement sous la forme :

$$QPf = 458 \times P_{installée} + 28 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + C_{sup}$$

avec :

- $\tau_{ptslum/hab}$  : représente la couverture en éclairage public de la commune
- $Nb_{hab}$  : représente la population de la commune (sur la base INSEE de début de mandat – Article 13 des statuts du syndicat)
- $P_{installée}$  : représente la puissance installée sur la commune (en kW)
- $C_{sup}$  : représente la valorisation des prestations supplémentaires à la demande spécifique de la commune

La délibération C-2012-12-12/15 relative à la révision des contributions 2013 prévoyait l'intégration de manière rétroactive de modifications dans la formule de calcul des contributions. Ces modifications concernaient les points suivants :

- Nouveaux tarifs proposés par EDF pour la période 2009-2010 ou 2009-2012 suite à une décision d'annulation du Conseil d'État ;
- Évolution de la CSPE pour financer les nouvelles modalités de soutien à la filière photovoltaïque intégrée à la loi de finances 2013 ;
- Augmentation du coût de l'électricité pour le tarif bleu Éclairage Public en juillet 2013.

Compte tenu des augmentations subies sur les factures d'achat d'énergie, validées en Comité syndical du 12 décembre 2012 ou laissées en suspens à cette date, la contribution doit être revue.

Les augmentations entre fin 2012 et fin 2013 sont présentées ci-après :

	oct-12	oct-13	unité	Augmentation
Abonnement	6,35	6,45	€/kVA	1,57 %
Consommation	5,06	5,46	c€/kWh	7,91 %
Contribution au service public de l'électricité	1,02	1,35	c€/kWh	32,35 %
Taxe départementale sur la conso. finale d'électricité	0,305	0,311	c€/kWh	1,97 %
Taxe communale sur la conso. finale d'électricité	0,609	0,621	c€/kWh	1,97 %
Contribution tarifaire d'acheminement	21	27,04	%	28,76 %

Elles conduisent à une augmentation globale des dépenses d'achat d'énergie de 6 % par rapport à 2012, qui doit être répercutée sur les contributions des communes.

A ce titre, il est proposé au Comité d'intégrer ces évolutions dans la formule de calcul des contributions, soit la nouvelle formule :

$$QPf = 485 \times P_{installée} + 28 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + C_{sup}$$

### C. Quote-part investissements (Rappel - adoptée par délibération C-2012-12-12/15) :

Il est rappelé qu'elle représente la quote-part de la commune aux investissements que le SIGERLY réalise dans le cadre de la compétence optionnelle Éclairage Public.

Les travaux entrant dans le cadre des investissements dits prévus et pour lesquels le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) est déjà engagé en 2012 ne rentrent pas dans ce cadre. Les anciennes modalités de financement continuent à s'appliquer pour les quotes-parts communales correspondantes.

La quote-part adoptée est la suivante (en coût annuel pendant 15 ans) :

Investissements prévus :

$$Qpi_{prévus} = \alpha_{étatdeslieux} \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} \times 420$$

Investissements exceptionnels :

$$Qpi = Nb_{pts\_créés} \times 420 \quad \text{travaux en souterrain}$$

$$Qpi = Nb_{pts\_créés} \times 84 \quad \text{travaux en aérien}$$

Investissements exceptionnels dans le cadre de travaux de dissimulation :

$$Qpi = Nb_{pts\_créés} \times 205$$

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président*

### Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE la révision de la contribution de la compétence optionnelle « éclairage public » pour 2013 telle que décrite ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette révision.

*Date de réception en Préfecture : 13/12/2013*

*Date d'affichage : 13/12/2013*



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC  
FLEURIEU-SUR-SAONE – PLACE DE LA MAIRIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

**Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »**

Par délibération du 7 novembre 2013, la commune de Fleurieu-sur-Saône a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2013, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 28 000,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 21 000,00 € net HT.

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Fleurieu-sur-Saône soit 21 000,00 € net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SigerLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président*

**Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- VOTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2013, du projet d'éclairage public Place de la Mairie sur la commune de Fleurieu-sur-Saône pour un montant de 21 000,00 € net HT ;
- PRÉCISE qu'une recette et une dépense de 21 000,00 € sont inscrites au budget 2013 du syndicat, recette chapitre 13 article 13248, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Date de réception en Préfecture : 12/12/2013*

*Date d'affichage : 12/12/2013*



**AVENANT N°1 A L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE  
POUR LA FOURNITURE DE GAZ ET DE SERVICES ASSOCIÉS**

Par délibération C-2013-10-02/09 en date du 2 octobre 2013 le Comité syndical du SIGERLy a créé un groupement de commandes pour l'achat de gaz et de services associés pour le compte de ses adhérents, de leurs CCAS et éventuellement des EPCI auxquels elles adhèrent.

Un acte constitutif en définit les modalités de fonctionnement conformément au Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°.

Le présent avenant a pour objet de compléter l'article 6 de l'acte constitutif relatif aux frais de fonctionnement en prévoyant les cas des CCAS et des EPCI.

Les membres concernés doivent approuver cette modification et notifier cette décision au coordonnateur.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Corinne DUBOS, vice-présidente*

**Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE l'avenant n° 1 à l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIGERLy ;
- AUTORISE le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

*Date de réception en Préfecture : 13/12/2013*

*Date d'affichage : 13/12/2013*



**CONVENTION RELATIVE À L'USAGE DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION  
D'ÉLECTRICITÉ EN BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HTA)  
POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS  
ÉLECTRONIQUES EN FIBRES OPTIQUES (FOP) SUR SUPPORTS  
DE LIGNES AÉRIENNES**

**SIGERLy/ERDF/COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

Dans le cadre du développement et de la modernisation de ses moyens de communication interne de l'information, la commune de SAINTE-FOY-LÈS-LYON a décidé de créer pour ses propres besoins, un réseau de communications électroniques en fibres optiques (FOP) reliant certains de ses bâtiments communaux.

Afin de concrétiser ce projet, la commune maître d'ouvrage de cette opération sollicite d'utiliser les appuis (sur une distance d'environ 590 mètres) du réseau public de distribution d'électricité de la concession SIGERLy pour y établir ce nouveau réseau FOP.

Ce projet de réseau de communications électroniques FOP, objet de la convention proposée, implique :

- L'Autorité Concédante, organisatrice de la distribution publique d'électricité ;
- Le Distributeur, gestionnaire du réseau public de distribution électrique, en vertu de l'article L.111-52 du Code de l'énergie et du contrat de concession qu'il a signé avec l'Autorité Concédante ;
- La commune de SAINTE-FOY-LÈS-LYON.

L'article 3 du cahier des charges de distribution publique d'électricité annexé au contrat de concession signé entre l'Autorité Concédante et le Distributeur, autorise l'installation sur le réseau concédé d'ouvrages pour d'autres services tels que des services de télécommunications, sous réserve de la signature d'une convention entre les parties concernées.

Aussi, il apparaît opportun, dans la mesure où cette création ne gêne pas le fonctionnement des installations et ne nuit pas à leur esthétique, de signer une convention avec la commune de SAINTE-FOY-LÈS-LYON et ERDF pour l'installation de ce réseau de communications électroniques FOP sur les supports objet de la convention.

Compte-tenu d'une part, du caractère et de la destination de l'équipement et d'autre part, en raison de la qualité de « commune membre du SIGERLy » du Maître d'ouvrage et exploitant du réseau FOP, le SIGERLy propose de ne pas appliquer à la commune de SAINTE-FOY-LÈS-LYON la redevance d'utilisation du réseau normalement due à l'Autorité Concédante.

Il est proposé au Comité la signature de cette convention et de ses annexes entre le SIGERLy, ERDF et la commune de SAINTE-FOY-LÈS-LYON.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

**Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le principe d'une convention entre le SIGERLy, ERDF et la commune de SAINTE-FOY-LÈS-LYON pour l'installation d'un réseau de communications électroniques FOP sur les installations de distribution d'électricité ;
- ADOPTE le principe de dispenser la commune de SAINTE-FOY-LÈS-LYON du versement de la redevance d'utilisation du réseau ;
- ADOPTE le texte de la présente convention et de ses annexes pour la commune de SAINTE-FOY-LÈS-LYON ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

*Date de réception en Préfecture : 13/12/2013*

*Date d'affichage : 13/12/2013*